

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION 07 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois le 14 septembre à 19 heures 30, le Conseil municipal de Tourneville-sur-Mer légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sabrina REGNAULT, Maire.

DATE D’AFFICHAGE 07 SEPTEMBRE 2023

Etaient présents : Madame REGNAULT Sabrina, Monsieur Jean-Benoît RAULT, Monsieur Jean-Pierre LEVAVASSEUR, Monsieur Mathias LEFRANC, Monsieur Jean-Louis FERRE, Monsieur Pascal LEMAITRE, Mesdames Beatrice HEUVELINE, Elisabeth GREGOIRE, Lynda LEVERD, Monsieur Serge JARDIN, Mesdames Pascale DUVAL, Catherine de la HOUGUE, Lydie LEBLOND, Messieurs Denis MARTIN, Emmanuel LECONTE, Fabien GESLOT, François JOEL, Arnaud MAHE, Bernard GERARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s): Mme Claudine BONHOMME qui donne procuration à Mme Sabrina REGNAULT.
M. Xavier de WOILLEMONT qui donne procuration à M. Jean-Benoît RAULT.
Mme Claire TANGY qui donne procuration à Mme Catherine de la HOUGUE.
M. Philippe PIERRE qui donne procuration à M. Arnaud MAHE.
M. Didier LEGRAND qui donne procuration à M. Jean-Pierre LEVAVASSEUR.
Mme Sophie LEFRANC qui donne procuration à M. Mathias LEFRANC.

Absent(s) : M. Fabien QUESNEL, Mesdames Micheline CAVE, Françoise LENOIR.

Monsieur Joël FRANCOIS a été élu(e) secrétaire, conformément à l'article L. L2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers

En exercice : 28

Présents : 19

Procurations : 06

Votants : 25

DEL14092023/091

AJOUT D’UN POINT A L’ORDRE DU JOUR.

Madame le Maire prend la parole et demande à l'assemblée la possibilité de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Utilisation de la salle communale de Lingreville. Renouvellement de la convention Arbiodanse.

Le conseil municipal émet à l'unanimité des votants un avis favorable.

Ainsi fait et délibéré en séance

Les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Maire

Le secrétaire de séance,

Sabrina REGNAULT

Joël FRANCOIS